



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES  
N° 2024/04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CARRY-LE-ROUET**

**SEANCE DU 24 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 24 janvier, à 16 h 00,  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
En lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Madame Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS,  
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale  
et des Familles

Date de la convocation : le 12 janvier 2024

<b>Nombre de membres</b>	<b>Les membres présents en séance :</b>
<b>En exercice : 13</b>	Mme GUARINO - M. BARNAKIAN -
<b>Présent(s) : 08</b>	Mme GUIONNET - M. MARZA
<b>Pouvoir(s) : 04</b>	Mme BISSON GUENOUN - Mme DAUBOL -
<b>Absent(s) : 01</b>	M. POTAUX - M.SEGUIN
<b>Délibération comportant 3 pages</b>	<b>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</b>
	M. CARPENTIER à Mme GUARINO
	Mme JULIEN à M. BARNAKIAN
	Mme BELGACEM à Mme DAUBOL
	Mme TRIGNAN à Mme GUIONNET
	<b>Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir : 01</b>
	M. LIVON
	<b>Le ou les membre(s) absent(s) : /</b>

Secrétaires de Séance : Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS  
Mme Patricia GOMEZ, directrice du CCAS

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DU CCAS DE CARRY-LE-ROUET  
ATELIERS SENIORS ORGANISES EN PARTENARIAT AVEC L'ASEPT  
PACA SUR LA COMMUNE DE CARRY-LE-ROUET DURANT  
LE 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2024 – EXERCICE 2024**

**RAPPORTEUR : Mme Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS**

Mme Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS, expose,

Le CCAS de Carry-le-Rouet a signé le 30.06.2023 une convention de partenariat avec l'ASEPT PACA pour la mise en place d'ateliers au bénéfice des seniors domiciliés sur la commune, conformément à la délibération du CCAS n° 2023/15 du 16.05.2023.

3 ateliers sont prévus durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024 :

- Gestes 1ers secours : 4 séances de 2 heures du 8 au 29 janvier 2024
- Pilate : 4 séances de 1 heure du 4 au 25 avril 2024
- Cap Bien Etre : 4 séances de 2 h 30 du 14 mai au 4 juin 2024

Lors des différents ateliers le CCAS a la possibilité d'offrir un café accueil aux participants. Ce moment de partage permet de créer le lien social et est fort apprécié par les seniors.

Le 1<sup>er</sup> atelier a commencé le 8 janvier.

Le budget global prévisionnel pour le café accueil organisé par le CCAS durant ces 12 séances serait de l'ordre de 100 €. Ce montant prévisionnel peut être variable à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de participants à cette manifestation.

Afin d'offrir à notre Centre Communal d'Action Sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires, il est proposé au conseil d'administration de donner une délégation de pouvoirs au Président du CCAS et en cas d'absence du Président à la Vice-Présidente du CCAS à procéder aux commandes nécessaires pour la réalisation du café accueil offert lors des ateliers seniors organisés durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024 ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

Les dépenses s'inscriraient au budget du CCAS chapitre 011 – Exercice 2024

**Où l'exposé de Madame Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ**

- d'approuver la prise en charge du café accueil durant les ateliers seniors mis en place par l'ASEPT PACA sur la commune de Carry-le-Rouet durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024 dont le montant prévisionnel de 100 € est variable à la baisse comme à la hausse en fonction du nombre de participants

- 12 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « Abstention

**ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ**

- de donner une délégation de pouvoirs au Président du CCAS et en cas d'absence du Président à la Vice-Présidente du CCAS à procéder aux commandes nécessaires ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

- 12 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « Abstention

**ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ**

- d'approuver que ces dépenses s'inscriront au budget du CCAS chapitre 011 – exercice 2024

- 12 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « Abstention

**Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.**

**FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 24 janvier 2024**

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Sous-Préfecture  
d'Istres  
Le : 05 FEV. 2024  
Et publication ou notification  
Du.....05 FEV. 2024.....



**Le Président du C.C.A.S.  
René Francis CARPENTIER  
Maire de Carry-le-Rouet**